

COMMUNE DE SALSES LE CHATEAU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 07 JUILLET 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille dix-sept : le 07 juillet à 19h00 le conseil municipal de la Commune de SALSES LE CHATEAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Cour Carcassonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques LOPEZ :*

*Nombre de Conseillers : en exercice : 23 présents : 19 votants : 21*

Date de la convocation le 29 juin 2017

**Présents :** BRIGNON Anne-Marie, BIROSTE Anne, CALVELLI Philippe, COMES Angèle, DIAZ Stéphanie, DOUCET Olivier, ESCARE Andrée, GIBERT Jean-Michel, GREGOIRE Marie-Claude, IDJELLIDAINÉ Evelyne, LLAMAS Jérôme, LOPEZ Jean-Jacques, MASNOU Sandrine, MOCQUART Brigitte, REKAS Laurence, RIBERT Rémy  
RODENAS Josèphe, SANGERMA Pierre, TOR Florent.

**Absents :** LAGARDE Henri, MARIE Vanessa, NGUYEN Haï, ULRICH Armand. **Procurations :** LAGARDE Henri à GIBERT Jean-Michel, MARIE Vanessa à ESCARE Andrée.

Les conditions de quorum étant atteintes, Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte,

Monsieur Jérôme LLAMAS est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement à la majorité ou à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

**APPROUVE** la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de SALSES LE CHATEAU intégrant les adaptations présentées dans la note de synthèse annexée à la présente délibération

Par 17 voix POUR et 4 Abstentions (BRIGNON, DIAZ, GREGOIRE, IDJELLIDAINÉ)

**DECIDE** d'instituer le droit de préemption urbain (DPU) sur l'ensemble des zones urbaines du PLU de SALSES LE CHATEAU à savoir : les zones UA, UB (et les secteurs UBa, UBb, UBc.), UC, UE (et le secteur UEa), UF, UG, UMi, UMe, 1AUh ( et le secteur 1AUha), 2AUa, 2AUb, 2AUc, 2AUh.

**RENOUVELLE et CONFIRME** la délégation du Conseil Municipal consentie par délibération au profit de Monsieur le Maire pour exercer ce droit au nom de la commune

**DEMANDE** à l'unanimité une subvention au Conseil département 66 et Agence de l'Eau pour les travaux d'urgence suite à l'effondrement de la canalisation assainissement sous le PN 411

**DEMANDE** à l'unanimité une subvention pour le maillage de la conduite d'Eau Potable avenue du Chateau Fort et Cami del Parol au Conseil Départemental 66 et Agence de l'Eau

**DEMANDE** à l'unanimité une subvention dans le cadre du programme FEADER pour la construction de l'espace partage pour les associations d'anciens combattants et souvenir français

**DEMANDE** à l'unanimité le transfert de la demande de subvention FIDP 2016 en DETR 2017 pour la mise en sécurité des écoles

**PROCEDE** au tirage au sort de neufs noms pour la liste préparatoire des jurés d'assises 2018

**PREND NOTE** des décisions prises par délégation

**SE PRONONCE** à bulletins secret sur la question des rythmes scolaires semaine de 4.5 jours ou semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2017

Par 13 voix pour les 4 jours, 6 voix pour les 4.5 jours, 1 bulletin nul et 1 non participation au vote (Jean-Jacques LOPEZ)

**INSTAURE** à l'unanimité la redevance d'occupation du domaine public pour les chantiers provisoires de travaux des ouvrages de réseaux de distribution de gaz

**DECIDE** à l'unanimité de renouveler la convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation de conteneurs textile.

**ACCEPTTE** à l'unanimité l'avenant n°2 concernant le groupement de commande d'achat d'énergie

**ADOPTTE** à l'unanimité 100% pour les ratios promu-promouvables 2017

**DECIDE** à l'unanimité de créer un poste d'Agent spécialisé des écoles maternelles à compter de septembre 2017

**APPROUVE** à l'unanimité la convention de mise à disposition de personnel avec le Centre de Gestion 66

**DECIDE** à l'unanimité d'instaurer l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise (IFSE) ainsi que le Complément Indemnitaire (CIA)

**DECIDE** à l'unanimité d'accorder des subventions proposées aux associations

**DECIDE** d'accorder une subvention au Comité des Fêtes et d'Animation Salséen

Par 17 voix POUR et 3 CONTRE (GREGOIRE avec procuration de DIAZ, GREGOIRE, IDJELLIDAINÉ) – Monsieur SANGERMA Pierre a quitté la salle et n'a participé ni aux débats ni au vote

**DECIDE** à l'unanimité d'accorder une subvention au Cercle d'Etudes Populaire Madame ESCARE Andrée a quitté la salle et n'a participé ni aux débats ni au vote

**DECIDE** à l'unanimité des tarifs 2017 pour les services municipaux

**DEMANDE** à l'unanimité à Monsieur le Préfet et après enquête publique de prononcer la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement d'eau et l'instauration d'un périmètre de protection pour le forage de la Maison de la Chasse

Par 17 voix POUR, 3 CONTRE (DIAZ, GREGOIRE, IDJELLIDAINÉ) et 1  
ABSTENTION (BRIGNON)

Mem DIAZ Stéphanie quitte la séance et laisse procuration à Mme GREGOIRE Marie-  
Claude.

**APPROUVE** à l'unanimité le principe de cession à l'euro symbolique de la parcelle E1665 à  
l'EHPAD de SALSES LE CHATEAU pour la construction du nouvel EHPAD

**DESIGNE** Madame Angèle COMES et Monsieur Olivier DOUCET pour siéger au sein du  
conseil d'administration de l'EHPAD

Par 18 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (GREGOIRE avec procuration de DIAZ,  
GREGOIRE, IDJELLIDAINÉ)

**DIT** à l'unanimité que l'espace situé Place de la République dit « Cour Carcassonne »  
portera le nom de : Espace Arthur CONTE

**DECIDE** d'instituer une taxe d'aménagement majorée à 20% sur le secteur de Sainte  
Colombe

Par 19 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (GREGOIRE avec procuration de DIAZ,  
GREGOIRE)

**REFUSE** à l'unanimité le déclassement des compteurs d'électricité existants

**INTERDIT** l'élimination des compteurs existants et leur remplacement par des compteurs  
communicants Linky sans le consentement préalable de la commune et une décision de  
désaffectation du conseil municipal

**ADOpte** à l'unanimité la proposition d'actualisation de la redevance d'occupation du  
domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution  
d'électricité

**INSTAURE** à l'unanimité la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les  
chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité  
et de gaz